



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mars 2022
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation
et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les
statistiques, l'économie et la gestion forestières

Quarante-troisième session

Genève, 1^{er}-3 juin 2022

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire

Orientations concernant les domaines d'activité

Domaine d'activité 4 : Renforcement des capacités

Note du secrétariat

Résumé

Conformément à son mandat, le Groupe de travail conjoint de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières (Groupe de travail conjoint) doit fournir des orientations sur le domaine d'activité 4 (Renforcement des capacités). On trouvera dans le présent document des informations sur les activités menées dans ce domaine depuis la dernière session du Groupe de travail en mars 2021, ainsi que sur celles qu'il est prévu de mener en 2022, l'objectif étant d'attirer l'attention du Groupe sur toutes les questions pour lesquelles des orientations sont nécessaires.

Une première liste des activités relevant du domaine d'activité 4 qu'il est prévu de mener en 2023 sera publiée dans le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/Inf.3 et sera examinée au titre du point 6 de l'ordre du jour.

Le présent document est soumis conformément au document ECE/TIM/2021/2-FO:EFC/2021/2 (annexe II, section III).



I. Surveillance des forêts dans le Caucase et en Asie centrale

1. Entre 2016 et 2021, la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois (Section conjointe) a mis en œuvre un projet de renforcement des capacités concernant les dispositifs de contrôle de la gestion durable des forêts dans le Caucase et en Asie centrale. Ce projet était financé par la dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement. Dans le cadre du projet, cinq pays (Arménie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan et Ouzbékistan) ont mis au point leurs propres critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts.

2. La Section conjointe publiera les données d'expérience recueillies dans le cadre du projet dans une publication portant sur la surveillance nationale de la gestion durable des forêts dans le Caucase et en Asie centrale. Cette publication donnera une vue d'ensemble des résultats obtenus dans le cadre du projet de renforcement des capacités, présentera les ensembles complets de critères et d'indicateurs nationaux qui sont le fruit de ce processus et mettra en évidence l'expérience acquise, les difficultés rencontrées et les progrès réalisés. En outre, elle exposera dans les grandes lignes l'évolution des critères et des indicateurs dans le monde et proposera quatre notes d'orientation thématiques décrivant le rôle de ces critères et indicateurs dans les différents domaines d'application que sont les inventaires, la prise de décisions, les systèmes d'information et la communication.

II. Produits forestiers

1. Production et commerce de produits forestiers

3. Pour ses travaux d'analyse, la Section conjointe se fonde sur des données fiables. Aux fins de la collecte annuelle de données sur la production et le commerce de produits forestiers, elle utilise principalement le questionnaire commun sur le secteur forestier. En mai 2021, elle a organisé une séance de questions-réponses sur le questionnaire, à laquelle un grand nombre de personnes ont participé. L'objectif de cette séance était d'améliorer la qualité des réponses et de faire en sorte que les données collectées soient plus complètes.

2. Production et consommation de bois-énergie

4. La Section conjointe planifie en outre la prochaine Enquête conjointe sur le bois-énergie afin de recueillir des données sur l'approvisionnement en bois-énergie et l'utilisation du bois-énergie dans les États membres de la CEE pour l'année de référence 2020. Avant le lancement du questionnaire, prévu en novembre 2022, le secrétariat organisera un atelier de renforcement des capacités à l'intention des experts nationaux des secteurs de la foresterie et de l'énergie afin d'améliorer les taux de réponse, qui ont diminué au cours des deux derniers cycles de l'enquête. En 2012 (Budapest) et 2016 (Paris), il avait organisé des ateliers de renforcement des capacités similaires. Grâce à ces ateliers, les taux de réponse avaient nettement augmenté par rapport aux précédents cycles de collecte de données, et les réponses étaient de meilleure qualité.

III. Restauration de paysages forestiers

5. La CEE et la FAO appuient conjointement les efforts déployés par les États membres pour restaurer les forêts et les paysages dégradés. Elles font notamment traduire en russe les modules d'apprentissage en ligne et d'autres supports de formation, organisent régulièrement des webinaires sur le financement et la surveillance et contribuent à l'élaboration de cadres stratégiques nationaux dans plusieurs pays pilotes du Caucase et de l'Asie centrale (on trouvera de plus amples informations dans le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2022/4) ainsi qu'au développement d'une plateforme de mise en commun des connaissances sur la restauration des paysages forestiers.

6. Cette plateforme aidera les pays du Caucase et de l'Asie centrale à redoubler d'efforts dans les domaines de la restauration des paysages forestiers et de la coopération régionale. Elle devrait servir de centre sous-régional fournissant des informations fiables sur la restauration des paysages forestiers qui présentent un intérêt pour la région, l'objectif étant :

- a) De mettre en commun les données d'expérience sur les activités de restauration des paysages forestiers ;
- b) D'offrir un cadre permettant aux experts nationaux et internationaux, aux parties prenantes et aux donateurs de discuter et d'échanger des idées ;
- c) De compiler toutes les ressources, notamment les méthodes, les supports de formation et les meilleures pratiques, pour faciliter la restauration des paysages forestiers.

7. La plateforme sera disponible en anglais et en russe et devrait être un outil évolutif pouvant être complété en fonction des besoins des utilisateurs et de la disponibilité des fonds.

8. La Section conjointe élabore une étude de faisabilité sur la production du matériel végétal nécessaire à la régénération des forêts en République de Moldova. Elle y analysera la situation actuelle, les difficultés à surmonter ainsi que les plans et stratégies de reboisement, de boisement et de restauration des paysages forestiers en République de Moldova et formulera des recommandations à ces sujets.

IV. Foresterie urbaine

9. Les 18 et 19 mars 2022, à Tachkent, le Comité d'État pour l'écologie et la protection de l'environnement de la République d'Ouzbékistan, la CEE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé conjointement un atelier consacré à l'intensification de l'aménagement des espaces verts et des forêts dans les villes. Les participants à cet atelier ont parlé des difficultés à surmonter, relevé les opportunités à saisir et mis en commun les meilleures pratiques et mécanismes en mettant l'accent sur la gestion durable des arbres et des forêts en milieu urbain, la planification et le suivi aux fins de la prise de décisions fondées sur des données factuelles dans un cadre de gouvernance convenu.

V. Équipe de spécialistes des emplois verts du secteur forestier

10. En 2021, l'Équipe de spécialistes des emplois verts du secteur forestier a poursuivi ses travaux, initiés en 2020, sur le recensement des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des Lignes directrices CEE/FAO/Forest Europe pour la promotion des emplois verts dans le secteur forestier (*Guidelines on the Promotion of Green Jobs in Forestry*). Les membres de l'Équipe ont défini des critères permettant de déterminer ce qui serait considéré comme une bonne pratique. En outre, l'Équipe a mis au point un modèle pour recueillir des informations sur ces bonnes pratiques.

11. Les membres de l'Équipe ont pris contact avec des experts et recensé une trentaine d'exemples de bonnes pratiques existantes qui illustrent les recommandations figurant dans les Lignes directrices.

12. L'Équipe a tenu sa réunion annuelle en ligne le 11 novembre 2021.

13. Au cours de Foresta2021, session conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE (soixante-dix-neuvième session) et de la Commission européenne des forêts de la FAO (quarante et unième session), qui s'est tenue du 22 au 25 novembre 2021 à Rome, les États membres ont décidé de mettre fin au mandat de l'Équipe.

14. La CEE et la FAO poursuivront leurs travaux sur la question de l'emploi dans le secteur forestier en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et Forest Europe.

VI. Points clés sur le renforcement des capacités pour orientation et discussion

15. Le Groupe de travail est invité à :

- a) Formuler des observations sur les efforts déployés pour renforcer les capacités des États membres en matière de collecte de données ;
 - b) Donner son avis sur l'atelier de renforcement des capacités en matière de collecte de données relatives au bois-énergie qu'il est proposé d'organiser ;
 - c) Envisager d'organiser une activité de renforcement des capacités en matière de collecte de données relatives au bois-énergie ;
 - d) Formuler des observations sur les travaux du secrétariat dans le domaine du renforcement des capacités en général.
-